Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

Briis infos

n°108 • août 2021

20 ans de lutte contre les inondations Page 4

Des ateliers littéraires gratuits au théâtre de Bligny Page 9

Sécurisation et enfouissement des réseaux Page 10

Nouveau PLU : Élaborons l'avenir de notre village Page 11

Un nouveau service : **écrivain public**

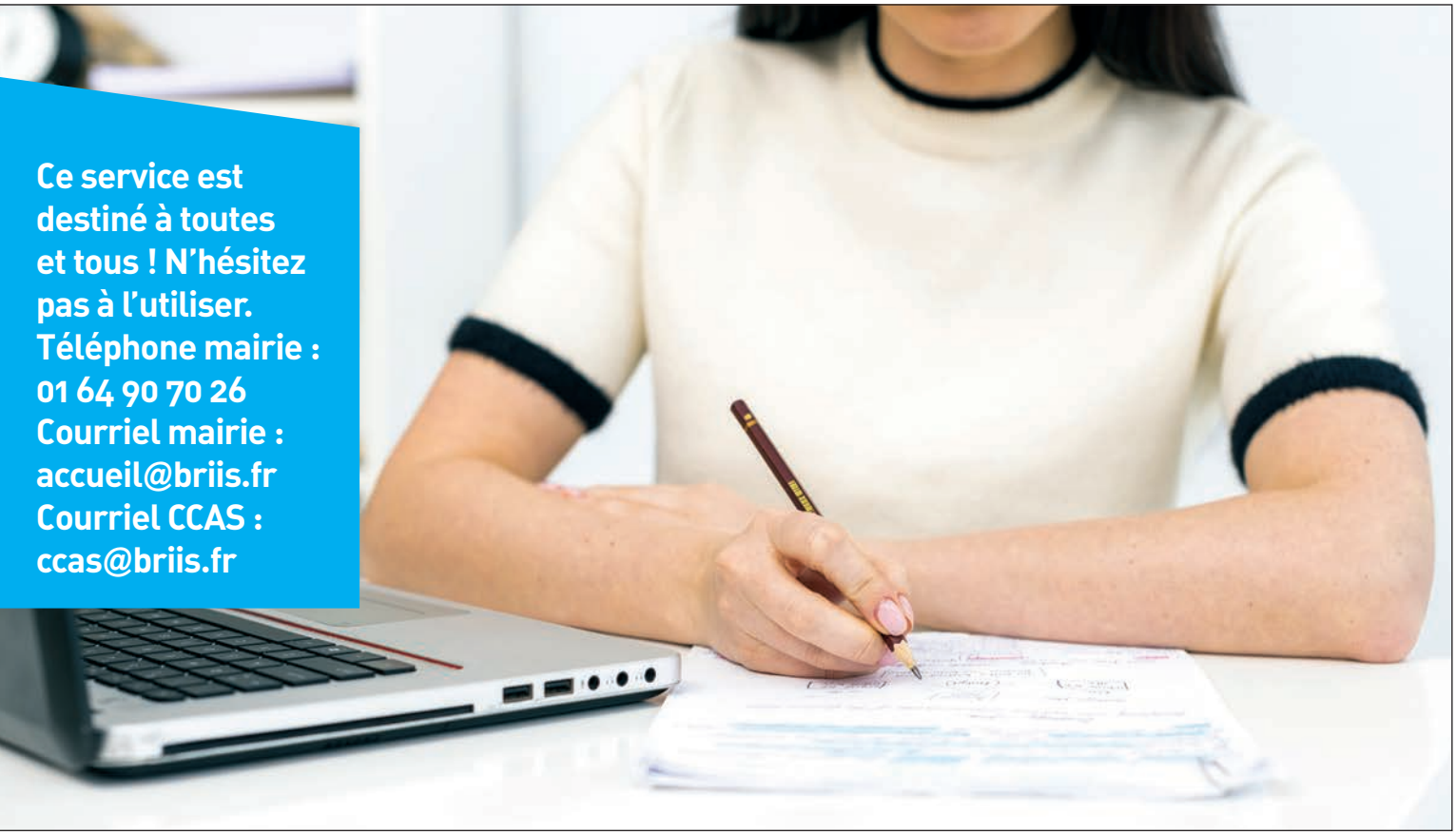

Ce service est destiné à toutes et tous ! N'hésitez pas à l'utiliser.
Téléphone mairie : 01 64 90 70 26
Courriel mairie : accueil@briis.fr
Courriel CCAS : ccas@briis.fr

Inscrit dans le programme de la majorité présenté aux électeurs, ce service, qui débutera en septembre, a vocation à accompagner les Briissois gênés par l'écrit ou en difficulté pour rédiger un courrier administratif, formuler par écrit ses demandes quelles qu'elles soient ou atteints d'illectronisme (incapacité à répondre à des formulaires en ligne).

Des personnes rencontrent des difficultés face à l'écrit, quelles qu'en soient les raisons, et ont besoin d'aide pour la formulation, la mise en forme, l'expression intelligible d'une demande, la syntaxe.

D'autres sont gênées/empêchées dans l'utilisation des outils informatiques alors que la société connaît une intensification et une systématisation de l'usage du numérique pour les démarches administratives quotidiennes (impôts, emploi, logement, accès à des aides), les démarches personnelles (santé, banque, assurance), les démarches juridiques (plaintes, contestations).

Le recours à un écrivain public professionnel permet de garantir la confidentialité, la neutralité, la réalisation de la demande dans le temps imparti, des compétences généralistes, la régularité de l'offre. C'est donc la proposition de la commission des affaires sociales et solidaires : faire appel à un écrivain public professionnel.

Le ou la professionnel·le assurera une permanence deux fois par mois en mairie, en toute confidentialité. Comme pour les permanences juridiques, la prise des rendez-vous sera assurée par la mairie (au téléphone ou directement à l'accueil). Ce service s'adresse sans discrimination à toutes les Briissoises et tous les Briissois, sans participation financière.

Le service d'écrivain public étoffe l'offre de service d'accès aux droits mise en place en lien avec la permanence sociale assurée par le Centre communal d'Action sociale (CCAS), la permanence juridique (assurée une fois par mois par un avocat du Barreau de l'Essonne), la Maison des Solidarités et la mission locale.

Les premières permanences sur rendez-vous se tiendront le mercredi 8 septembre, de 15 h à 18 h et le samedi 25 septembre, de 9 h à 12 h. Prise de rendez-vous obligatoire.

Après une année si différente, **les vacances arrivent à point nommé**

Succès du spectacle
Hamlet en 30 minutes
sur la place de la Libération
le 10 juillet 2021 :
être ou ne pas être sérieux…

Après le dernier conseil municipal du mois de juin, au cours duquel nous avons voté l'arrêt de la révision de notre Plan local de l'urbanisme à la suite de la dernière réunion publique, nous nous engagerons dans une nouvelle étape de concertation qui nous amènera à la l'approbation du PLU d'ici la fin de l'année, ce qui sera une étape cruciale du mandat que vous nous avez donné.

D'ici là, à l'heure où une part des jeunes Briissois·es est partie en colo ou profite de la Maison des Enfants ou de la Maison des Jeunes et de la Vie associative, à l'heure où d'autres sont déjà en vacances en famille, je tenais à partager avec vous le plaisir de voir la vie reprendre son cours malgré les menaces d'une quatrième vague épidémique.

Après une kermesse de la Caisse des Écoles et une Fête de la Saint-Jean très réussies où nous vous avons retrouvés très nombreux, nous avons eu le plaisir de profiter d'un spectacle en plein air, place de la mairie, entre deux orages. Vous étiez nombreux au rendez-vous pour vous délecter des mots de Shakespeare revisités avec humour par la compagnie *Bruitquicourt* dans le cadre de notre partenariat avec le théâtre de Brétigny. Quel plaisir de vous retrouver à cette occasion avant la pause estivale.

Dès la reprise de septembre, nous souhaitons ré-engager l'habitude de larges concertations et de co-élaboration des projets communaux en organisant des conseils de quartier qui se tiennent régulièrement et qui ont dû être retardés du fait des contraintes liées à la crise sanitaire. C'est donc à l'occasion de sept conseils de quartier qui débuteront dès le 7 septembre que nous pourrons vous associer une nouvelle fois à une définition précise des besoins et priorités dans le cadre des futurs programmes de travaux et recueillir vos observations et vos suggestions pour l'aménagement et l'embellissement de votre quartier, améliorer la sécurité routière mais aussi partager le degré d'avancement des grands chantiers qui verront le jour au cours de ce mandat.

Ce sont des rendez-vous que nous attendons avec impatience et vous aurez notamment l'occasion de faire plus ample connaissance avec les élu·es qui vivent dans votre quartier, des élu·es dynamiques, motivé·es et disponibles avec qui j'ai l'honneur de partager la responsabilité de la gestion de notre beau village.

Je vous souhaite, au nom du conseil municipal un bel été reposant et vous donne rendez-vous à la rentrée pour le Forum des associations et pour le nouveau cycle de conseils de quartier.

Emmanuel Dassa,
Maire de Briis-sous-Forges

20 ans de lutte contre les inondations

À plusieurs reprises l'ensemble des ouvrages réalisés a fait la démonstration de son efficacité.

Réalisation d'un bassin de rétention au Pivot (à l'est de Limours, près du supermarché), en 2017

L'enjeu de lutte contre les inondations est une des principales préoccupations de la Commune et des syndicats compétents depuis 2001. C'est en effet cette année-là que nous avons connu la première très grande crue et que plusieurs générations d'élu·es se sont mobilisé·es pour mettre en sécurité les biens et les personnes.

Il aura fallu près de 15 ans de travail acharné pour que le SIHA – ancien syndicat de l'hydraulique du pays de Limours – présidé par Bernard Vera, lève les obstacles à la réalisation des ouvrages de lutte contre les inondations, répartis entre Limours et Vaugrigneuse. Parmi ces ouvrages, l'ouvrage dit "du pivot" constitue la pièce maîtresse du dispositif.

Ce bassin, d'une capacité de 14 000 m^3 permet de retenir les eaux de pluie qui tombent sur le territoire de la commune de Limours et qui, sans cela, viendraient brutalement grossir la Prédecelle. À plusieurs reprises l'ensemble des ouvrages réalisés a fait la démonstration de son efficacité en permettant aux quartiers à risques de rester les pieds au sec alors que d'autres cours d'eau de l'Essonne avaient largement débordé.

Ces ouvrages, qui seront complétés en 2022 par la réhabilitation du bassin de rétention des eaux de pluie en bas du bois de la Garenne, sont donc très efficaces. Cependant, ils doivent être – au regard du changement climatique – encore complétés pour mieux protéger la population des violents orages d'été que nous connaissons depuis quelques années.

Minimiser l'apport des eaux liées aux ruissellements agricoles

C'est pour cela qu'à la demande de la Commune, le Syndicat de l'Orge va engager des travaux qui vont concourir à limiter l'apport des eaux liées aux ruissellements agricoles de la plaine de Limours dans la Prédecelle. Une visite de terrain regroupant le Syndicat de l'Orge, la Commune et le Département de l'Essonne (propriétaire du terrain jouxtant la RD 152) a eu lieu juste avant l'été et a permis de confirmer que les eaux de ruissellement empruntent plusieurs buses

situées sous la route départementale pour passer du bois de Forges à la Prédecelle ce qui concoure de manière importante à la montée des eaux au niveau du quartier de la Gravelle. C'est pour cela qu'une limitation du diamètre des buses sera effectuée dès cet été par le Syndicat de l'Orge pour minimiser l'apport des eaux de ruissellement et ainsi se servir des bois comme d'un bassin de rétention naturel.

Favoriser l'écoulement de la rivière

En parallèle, des travaux de réfection des berges de la Prédecelle entre le pont de la rue de la Division Leclerc et celui de la rue André Piquet sont prévus pour éliminer des embâcles et les arbres qui gênent l'écoulement de la rivière avec la perspective de reprofiler le cours d'eau, toujours pour favoriser l'écoulement de l'eau. Un diagnostic de la végétation aura lieu à l'automne pour une intervention entre la fin de l'hiver et le début du printemps 2022.

Dans le même temps, une étude hydraulique du confluent entre la Prédecelle et le Petit Muce va être engagée afin de proposer un aménagement qui minimiserait le frein hydraulique généré par ce dernier ce qui concourrait à faciliter encore l'écoulement de la rivière.

La gestion des ruissellements agricoles et des fossés est une question complexe qui touche une zone de notre territoire plus large que la proximité immédiate de la Prédecelle et qui conduit de plus en plus fréquemment à des inondations de voirie et d'habitations.

La Commune a sollicité la Chambre de l'agriculture pour étudier le sujet conjointement avec les agriculteurs du bassin versant car, si les évènements climatiques violents se sont révélés plus fréquents que par le passé, le bassin versant est également devenu moins à même de réguler les écoulements.

Le Syndicat de l'Orge a commandité une étude de ruissellements agricoles, notamment sur notre territoire pour alimenter son modèle hydraulique du territoire, ce qui permettra de proposer des actions concrètes pour protéger les habitants.

Dans l'attente d'une solution à cette échelle, des mesures de protection des habitations sont à l'étude et seront rapidement partagées avec eux.

Après les belles avancées du côté de la Prédecelle nous savons pouvoir compter sur l'écoute et le soutien du Syndicat de l'Orge et de son président François Cholley pour apporter les solutions adéquates à cette nouvelle problématique.

Guillaume Kasperski
conseiller municipal délégué aux enjeux de l'eau

L'AHBP
qu'est-ce que c'est ?

L'*Association des Habitants du Bassin de la Prédecelle* est, depuis sa création, un partenaire constructif de la Commune sur la question des inondations à Briis. Cette association a pour vocation :

- d'aider à l'indemnisation des habitants sinistrés ;
- d'œuvrer à la mise en place d'un plan de prévention du risque inondation ;
- d'œuvrer à l'amélioration de la qualité environnementale de la Prédecelle.

Créée en 2000, à la suite d'importantes inondations, cette association forte de nombreux adhérent·es à Briis mais aussi dans les communes à l'amont et à l'aval de la Prédecelle, interagit aussi bien avec la Commune qu'avec le Syndicat de l'Orge, qui a la compétence "rivière", pour mieux comprendre le régime torrentiel.

Ils sont un partenaire précieux qui observe, enregistre, note et partage de nombreuses données : débit et hauteur de la rivière, pluviométrie locale, photos… qui sont essentielles à l'élaboration des prochains travaux de protection des biens et personnes susceptibles d'être victimes d'inondation.

Pour les contacter : webmaster@bassin-predecelle.org

Le bassin du Pivot permet de réguler efficacement la montée des eaux de la Prédecelle, à Briis, depuis 2018.

Joie et bonheur de se retrouver **tous ensemble !**

Un pêle-mêle en images de cette superbe journée de la Fête de la Saint-Jean organisée le samedi 3 juillet 2021, où familles, ami·es, voisin·es, ont adoré se retrouver et partager un moment convivial et chaleureux avant les grandes vacances d'été, tout en respectant les gestes barrières.

La kermesse de la Caisse des Écoles avec les stands de jeux, celui de la Ludothèque municipale, les structures gonflables, la fameuse barbe à papa et sa grande tombola, pour le plaisir des petits comme des grands !

Sans oublier la participation des associations briissoises qui ont permis à chacun·e de voir des démonstrations et de pratiquer les activités comme l'aïkido, le football, le hockey et la pétanque.

Superbe soirée de la Saint-Jean ! On prend place sur une des tables installées sous les arbres ou près de la scène, afin de partager un verre, un repas, de déguster une excellente paella, un américain gourmand, ou des grillades-frites succulentes, tout en écoutant les rythmes entraînants du groupe *Frontière Live*.

Pour terminer cette fabuleuse journée en beauté on se retrouve autour du traditionnel feu de joie.

Un grand merci à toutes et à tous d'avoir partagé cet évènement et un grand merci à tou·tes les bénévoles pour cette belle Fête de la Saint-Jean.

MJC, 2e saison impactée par le covid

Chaque adhérent qui pratique une activité payante a pu lors des permanences de la fin juin, échanger un chèque correspondant à la nouvelle facturation contre la restitution (ou la destruction) de celui qui nous a été remis en septembre. Des remboursements partiels ont également été effectués pour ceux qui avaient fait un virement.

Les cours de la section aïkido Mushinkan de la MJC ont pu reprendre en extérieur dès avril.

Comme toutes les associations, la MJC espérait une reprise sans nuage à la rentrée de septembre 2020.

Reprise des activités hebdomadaires et/ou mensuelles pour les enfants, les jeunes et les adultes jeunes et moins jeunes, et un calendrier ambitieux de reprise des séances mensuelles de *CinéBriis* dont une seule a pu se tenir en octobre, de *Teufs des Mômes*, de rencontres thématiques et de concerts.

Mais c'était méconnaître cet affreux covid-19 qui est à nouveau venu bousculer tous les projets et les mettre à l'arrêt dès la fin octobre. Dans la situation qui nous était imposée, nous aurions pu comme certains décider d'une année blanche mais l'optimisme prévalait et l'espoir d'une suspension non durable nous a conduit à suivre et à appliquer les *"stop and go"* pour permettre dès que possible une reprise même partielle, même différente, même très encadrée des ateliers d'abord en direction des enfants en respectant les horaires successifs du couvre-feu.

Pendant ces très longs mois d'incertitudes, nos *"professeurs"* et animateurs ont maintenu le lien avec les personnes inscrites dans leurs ateliers sans pour autant qu'il s'agisse de séances comparables à celles prévues en présentiel. Ils sont à remercier pour leur professionalisme.

Une association comme la MJC est, pour tous, une palette d'activités et de propositions connues de tous, et en arrière plan, c'est aussi une gestion assurée par des bénévoles avec le versement de salaires aux professionnels, normalement financés par les versements de ses adhérents. Mais, dans le contexte si particulier de la saison, dans un souci de transparence et de prise en compte des attentes des adhérents, le conseil d'administration a décidé très tôt de ne pas encaisser les chèques remis en septembre pour les inscriptions, puis devant les incertitudes persistantes, d'attendre la fin de saison pour procéder à la réévaluation du montant de chaque activité en fonction du nombre de séances proposé.

À ce jour, si nous avons confirmation d'une aide de l'État pour l'indemnisation des salariés placés en chômage partiel, nous ne l'avons pas perçue et n'en connaissons toujours pas le montant mais les salariés ont bien été payés pendant tous ces mois d'inactivité obligée.

Des temps bien compliqués pour tous les bénévoles engagés dans la vie associative ! Nous gardons l'espoir d'une saison 2021/22 normale.

Des ateliers littéraires gratuits
au théâtre de Bligny

La base des ateliers est la collection de plaques photographiques "Louis Lumière" du début du XXe siècle.

L'écrivain et photographe Patrick Bard entre en résidence au Théâtre de Bligny jusqu'en 2022 avec le soutien des services Livre & lecture et Patrimoine & inventaire de la Région Île-de-France.

Cette résidence est mise à profit par l'artiste pour engager un intense travail d'écriture personnelle et de prises de vues photographiques. Une part importante de son temps est consacrée à des rencontres avec le public et l'animation d'ateliers d'écriture avec les habitants.

Une fantastique aventure artistique et littéraire a commencé, à laquelle vous êtes toutes et tous conviés, sans condition d'âge ou de niveau, en totale gratuité. Vous avancerez pas à pas avec l'assistance de l'auteur en résidence, que vous ayez l'habitude d'écrire, ou pas. Alors, lancez-vous !

Utilisez le surprenant, dense, riche et passionnant fond photographique historique des *"Gens de Bligny"* et laissez votre imagination vous emporter dans l'écriture de nouvelles, de contes et de légendes, de chansons, de poèmes, et plus si affinité…

L'écrivain en résidence pourra – si vous le désirez – vous assister et vous prodiguer ses conseils tout au long du processus d'écriture qui sera le vôtre, quelle que soit l'ampleur de votre intérêt et de votre engagement personnel.

La résidence d'écrivain de Patrick Bard sur la colline de Bligny s'intègre dans le programme *Culture à l'Hôpital 2021* et dans l'*Été culturel 2021* (en partenariat avec la Ccpl avec le soutien de la Drac Île-de-France).

Nicolas Hocquenghem,
Théâtre de Bligny -
Compagnie Théâtrale de la Cité

Ateliers sans condition d'âge ou de niveau, en totale gratuité !

Théâtre de BLIGNY

Infos : www.theatre-de-bligny.fr

Sécurisation
et enfouissement des réseaux

Lancement imminent du chantier de sécurisation et d'enfouissement des réseaux rue Boissière et chemin des Sablons !

C'est un projet important pour la Municipalité qui débutera dans les prochaines semaines et permettra de valoriser notre village.

Après de nombreux rendez-vous de concertation entre la Municipalité et les riverains, en mai dernier, le projet d'enfouissement des réseaux de la rue Boissière et du chemin des Sablon est fin prêt. Le coup d'envoi de ce chantier est prévu pour la fin du mois de septembre 2021.

Pendant la durée des travaux, quelques adaptations pour accéder et circuler dans notre village seront nécessaires. En effet, ce chantier d'une durée de six mois au minimum va permettre l'enfouissement des réseaux (Enedis, Orange et éclairage public).

De plus, la régie publique *Eaux de Briis* s'est également engagée dans ce projet, ce qui permettra de renouveler l'ensemble des canalisations d'eau potable de ces deux voies.

Les travaux de câblage de la fibre optique interviendront une fois le chantier terminé, en lien avec le Syndicat mixte ouvert (SMO) *Essonne Numérique*.

En matière d'aménagement et de sécurisation, le projet prévoit la création de deux plateaux ralentisseurs sur la rue Boissière aux intersections avec le chemin des Sablons et la rue Sainte-Croix.

Ces aménagements permettront de réduire la vitesse, ils faciliteront la traversée des piétons et trois places de stationnement viendront étoffer l'offre existante sur la rue Boissière.

Durant les travaux, ce projet nécessitera la mise en place d'une déviation permanente pour les poids lourds et ponctuelle pour les riverains et pour les Briissois·es. Des informations sur le déroulé du chantier seront communiquées régulièrement aux riverains et sur le site internet de la Commune www.briis.fr.

Quelques chiffres :
- Investissement d'1,2 millions d'euros
- 51 riverains concernés
- 1 050 mètres linéaires de câbles
- 2 plateaux ralentisseurs
- 3 places de stationnement supplémentaires

Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

Briis infos

Spécial • Plan local d'urbanisme

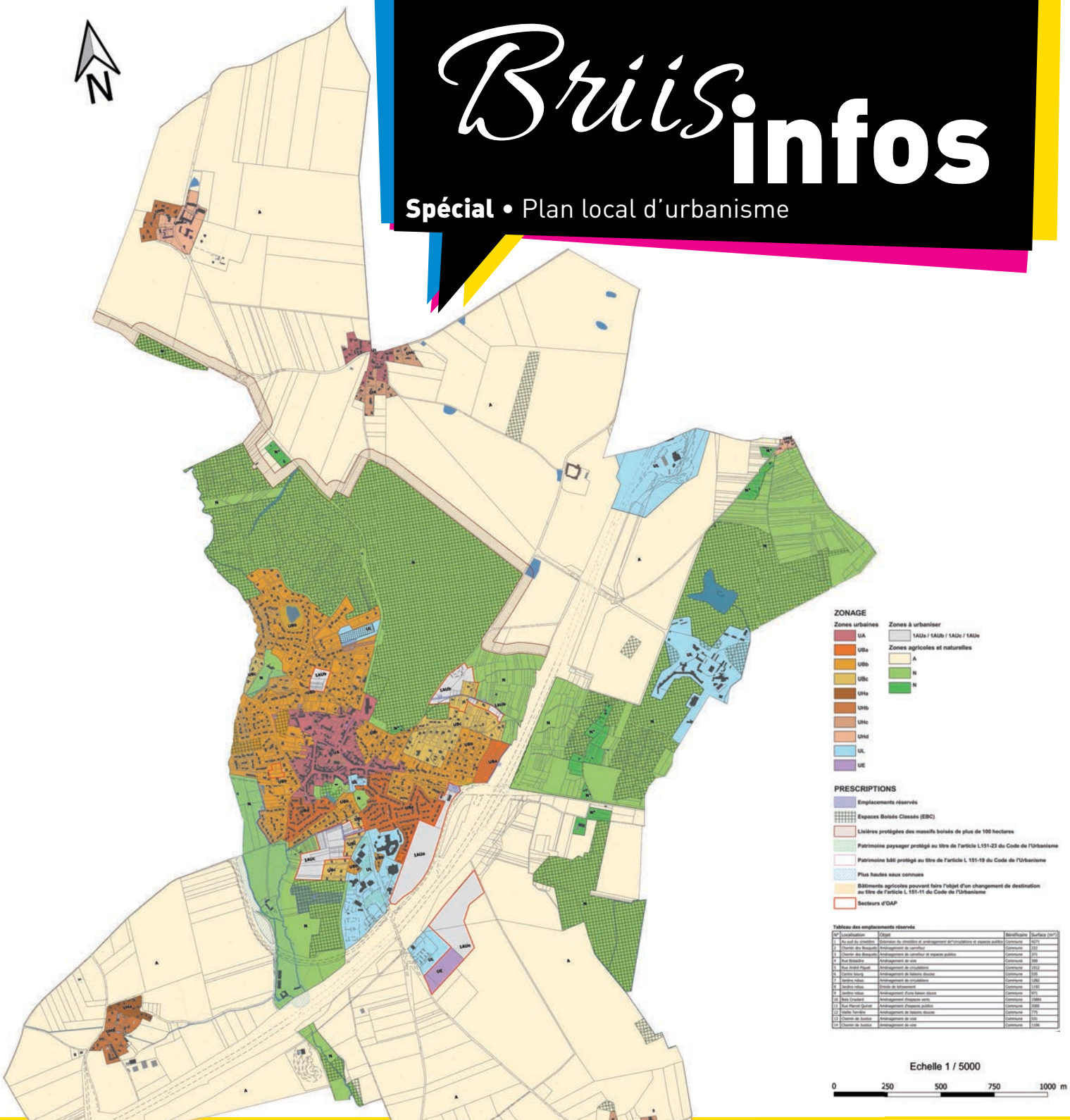

Élaborons

l'avenir de notre village

L'enjeu principal de l'élaboration de notre Plan local d'urbanisme (PLU) est d'apporter une réponse aux besoins des Briissois·es en matière de logement, de déplacement et d'infrastructures tout en préservant les espaces naturels.

Ce document exprime donc les objectifs et projets pour notre commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Il répond au principe de développement durable qui inscrit le PLU dans des objectifs plus lointains que sa propre durée ; le développement durable étant défini comme *"un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs"*.

Ce PLU permettra à Briis de préserver ses spécificités qui en font un village à vivre, un village dynamique, accueillant et solidaire.

L'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme

Après plusieurs années d'études, de réflexion et de concertation le Plan local d'urbanisme (PLU) a été arrêté, il devrait être définitivement approuvé d'ici la fin de l'année.

C'est un travail de fond qui nécessite la participation du plus grand nombre car ce document cadrera l'avenir de notre village du point de vue de l'environnement, des mobilités notamment alternatives, du logement, du nécessaire soutien au développement économique et des équipements publics.

De ce document dépend donc, non seulement le maintien, mais aussi l'amélioration de la qualité de notre cadre de vie.

C'est un travail de longue haleine qui a été entamé au précédent mandat et achevé pour sa première étape avec la nouvelle équipe à l'occasion du conseil municipal du 30 juin dernier. Nous tenons donc à remercier chaleureusement les élu·es de la précédente équipe, les élu·es de l'équipe actuelle et bien sûr particulièrement les membres de la commission urbanisme ainsi que les maires-adjoints en charge de ce dossier, Michel Massiou et Christophe Pieprz.

Concertation intense

Plusieurs conseils municipaux, plusieurs cycles de conseils de quartier, plusieurs réunions publiques ont été autant d'occasions d'échanger avec de nombreux habitant·es sur les enjeux de la révision de notre Plan local d'urbanisme.

Notre prochain PLU doit tendre à être en conformité avec le Schéma directeur de la Région Île-de-France (Sdrif) qui indique notamment un secteur d'urbanisation préférentiel autour de la gare autoroutière. Le Sdrif permet donc d'une part la possibilité d'extension de 5% de l'enveloppe urbaine de Briis (soit 6,78 ha) et d'autre part la possibilité d'une extension de 25 ha supplémentaires autour de la gare autoroutière avec une densité supérieure ou égale à 35 logements par hectare.

Nous proposons :

- De ne pas respecter cet objectif (de 35 log./ha) pour préserver le caractère "village" de Briis et de ne prévoir des projets d'urbanisation qu'entre 25 et 30 logements/ha.
- De n'avoir recours qu'à 10,81 ha sur les 25 possibles, dont seulement 4,5 aux abords de la gare autoroutière pour permettre la réalisation de la zone d'activité économique intercommunale.
- De rendre plus de 3 ha en zones naturelles par rapport au précédent PLU.

Endiguer la baisse de population

Le projet qui a été présenté en conseil municipal s'appuie sur un diagnostic de territoire rigoureux qui a été réalisé par le cabinet *Siam* et partagé avec les Briissois·es dans le cadre d'une exposition en mairie.

Il pointe la nécessité d'une création de logements plus soutenue pour contrecarrer la baisse significative de la population observée ces dernières années due au vieillissement de la population et aux séparations de foyers.

En effet, notre village a "perdu" ces dernières années plus de 200 habitant·es (3 612 hab. recensés par l'Insee en 2013 et 3 316 en 2018) ce qui a conduit à la fermeture de trois classes dans nos écoles. Ce diagnostic démontre :

- Qu'il faut créer un minimum de 12 logements par an pour maintenir notre population à l'équilibre et ainsi éviter notamment de nouvelles fermetures de classes.
- Qu'il faut créer en plus de ces logements, environ 10 log./an pour ramener la population de notre village à un bon équilibre du point de vue des équipements, des voiries existantes et des contraintes, soit entre 3 500 et 3 800 habitant·es.

Ce diagnostic montre aussi que ces nécessaires logements peuvent être créés en densification dans le tissu urbain existant – mais le potentiel est faible – ou dans le cadre d'une extension urbaine maîtrisée, mais aussi très contrainte par la géographie.

Le rythme de construction restera donc modéré mais plus régulier dans le temps qu'il ne l'a été ces dix dernières années. C'est donc à raison d'un peu plus de 20 logements créés tous les ans que nous pourrons inverser la tendance.

Anticiper les évolutions futures

Bien sûr, cette démarche doit s'inscrire dans une démarche écologique, dans le respect de l'environnement, du patrimoine naturel et bâti de notre village, en minimisant l'artificialisation des sols et en raisonnant sur l'ensemble des conséquences de l'urbanisation, particulièrement sur le stationnement et sur les déplacements notamment alternatifs au tout véhicule particulier.

C'est dans cette optique que le Projet d'aménagement et de développement durable (Padd) a été élaboré autour de trois axes :

- Un village attaché à la qualité environnementale et urbaine.
- Un village dynamique, accueillant et solidaire.
- Un village soucieux de préserver les développements futurs.

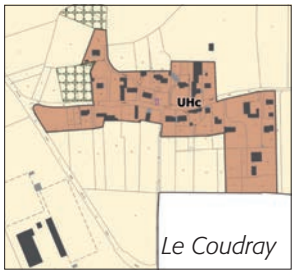

Le Coudray

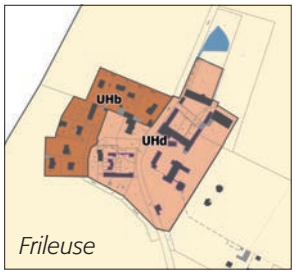

Frileuse

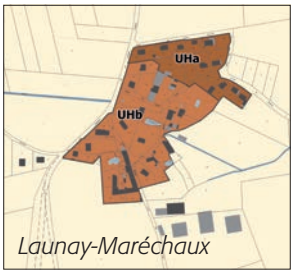

Launay-Maréchaux

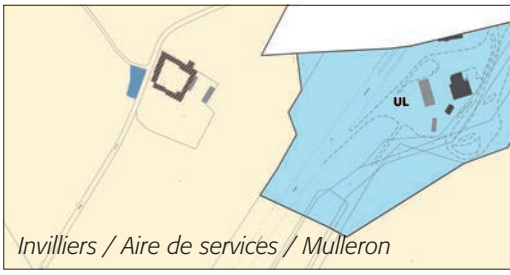

Invilliers / Aire de services / Mulleron

C'est sur la base des grandes orientations de ces trois axes et des objectifs qu'ils définissent qu'ont émergé la volonté :

- D'homogénéiser le règlement et le plan du zonage du PLU, notamment en réduisant le nombre de zones UB.
- De créer 6 Orientations d'aménagements et de programmation (OAP) qui favorisent conjointement la création de logements en densification et en extension qui correspondent pour la plupart aux évolutions que prévoyait le PLU actuel.
- De protéger le patrimoine naturel et bâti du village par la création d'annexes au PLU comme la charte environnementale et les fiches patrimoines et paysagères (outils qui représentent un répertoire non-exhaustif du patrimoine architectural et paysager à préserver et valoriser).
- Et d'agir sur la qualité du cycle de l'eau en annexant un règlement d'assainissement très rigoureux.

Évolutions du plan de zonage

Le centre-bourg de notre village est découpé en différentes zones :

- Le cœur historique, zone UA pour lequel il est proposé que le règlement ne change pas.
- Les différents quartiers "récents" créés tout au long de l'histoire moderne qui étaient répartis au sein quatre zones UB différentes du point des coefficients d'emprise au sol (CES) et d'espace végétalisé (CEV). Le projet prévoit d'harmoniser ces zones en les ramenant à seulement trois zones au lieu de quatre. Cela permet de mieux maîtriser une densification nécessaire mais

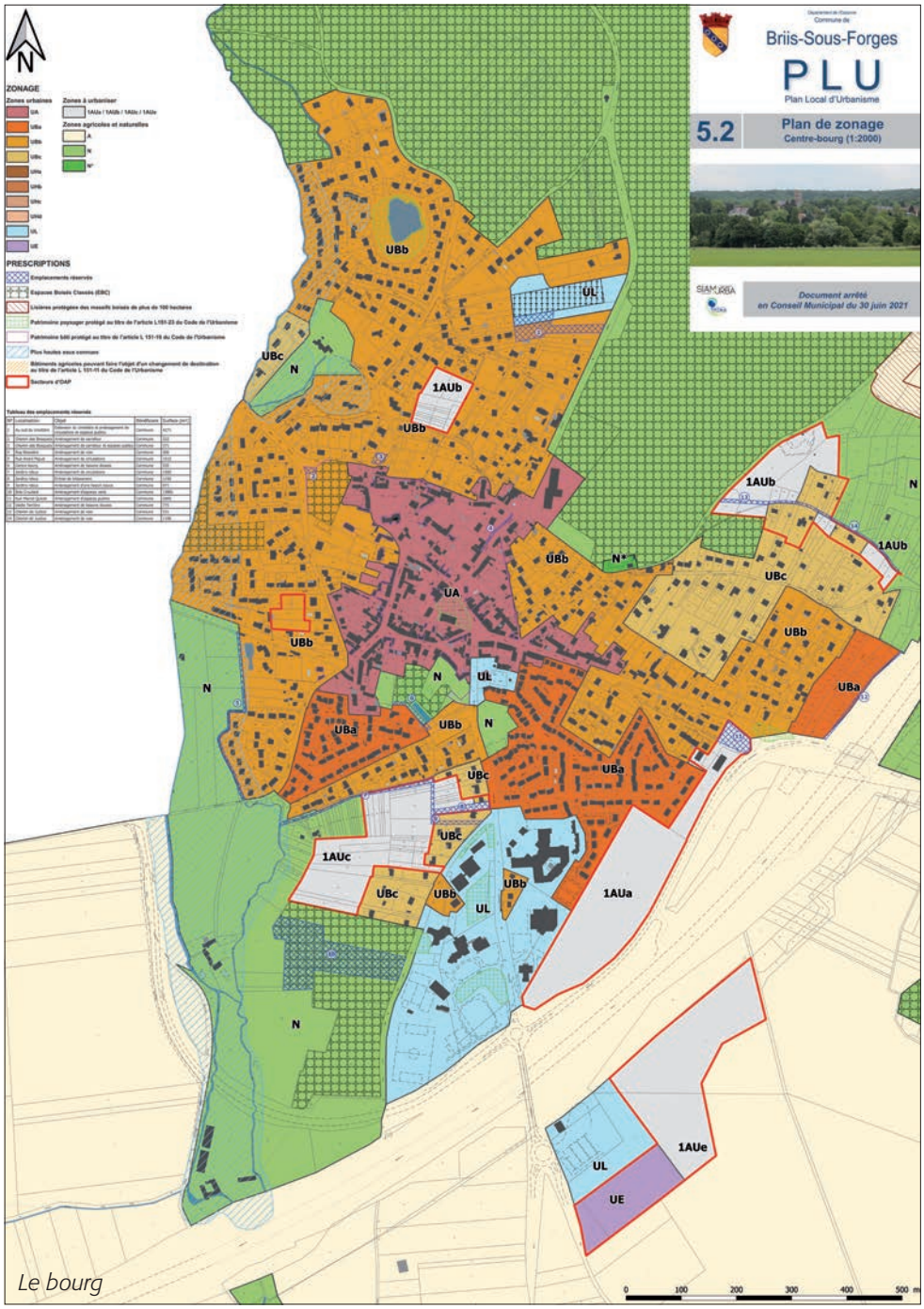

Le bourg

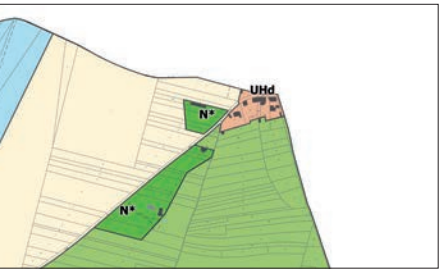

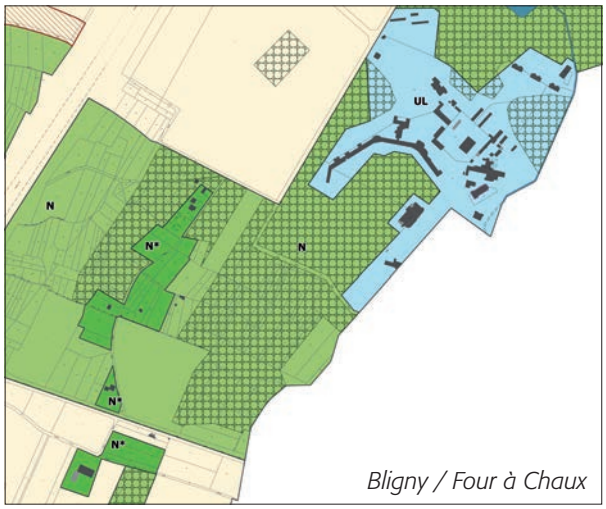

Bligny / Four à Chaux

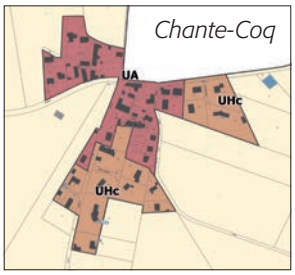

Schémas représentant les différentes zones d'urbanisme sur le bourg et les hameaux du village proposées par le nouveau PLU.

qu'il convient de maîtriser pour éviter l'encombrement des rues existantes.

Dans le même temps, la révision du PLU est l'occasion de déclasser 3 200 m² du bois de la Garenne afin de rendre réalisable les travaux de réhabilitation et d'agrandissement du bassin de rétention des eaux de pluie qui participe à la prévention contre les inondations à Briis en retardant l'arrivée des eaux de ruissellement du plateau de Frileuse dans la Prédecelle.

Des emprises réservées pour anticiper les besoins futurs

La volonté de favoriser le recours aux mobilités alternatives se traduira par l'inscription de plusieurs emprises réservées qui permettront de faciliter la création de liaisons douces.

Par ailleurs, nous proposons de maintenir des emprises réservées du précédent PLU notamment autour du cimetière pour son éventuel agrandissement.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Six secteurs d'OAP ont été définis sur la commune.

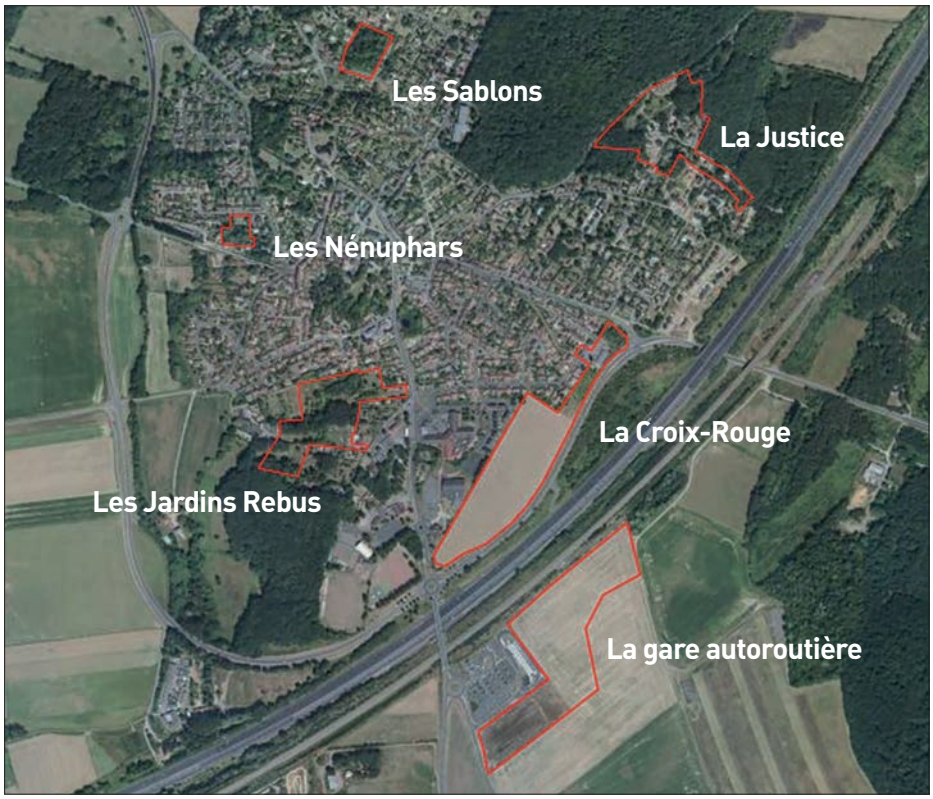

OAP DE LA CROIX-ROUGE

Il s'agit de la dernière emprise foncière disponible entre le bourg et les infrastructures de transports.

Le site est situé en continuité directe du bourg et à proximité des équipements (établissements scolaires, Ccpl, gare autoroutière…).

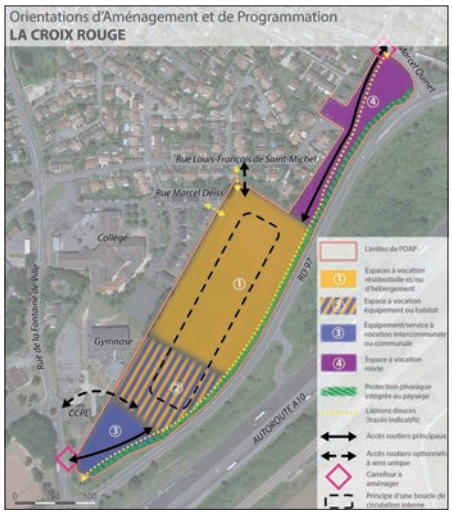

Le site sera divisé en quatre secteurs :

- Secteurs n° 1 et 4 (3,6 ha) : espace à vocation résidentielle. Environ 85 logements mixtes, dont un tiers de locatifs sociaux pouvant se présenter sous forme de petits collectifs avec quelques possibilités d'accession sociale à la propriété.
- Secteur n° 2 (1 à 1,3 ha) : espace pouvant accueillir des équipements et/ou de l'habitat sur une densité similaire à celle du secteur n° 1.
- Secteur n°3 (0,3 à 0,5 ha) : espace à vocation d'équipement et de services qui doit accueillir le projet de tiers-lieu de la Ccpl.

OAP DE LA GARE AUTOROUTIÈRE

Il s'agit de permettre la réalisation :

- De la petite zone d'activité économique intercommunale sur une emprise de 4,5 hectares en lien avec la gare autoroutière.
- Du projet d'implantation d'une petite enseigne commerciale aux abords de la gare autoroutière.

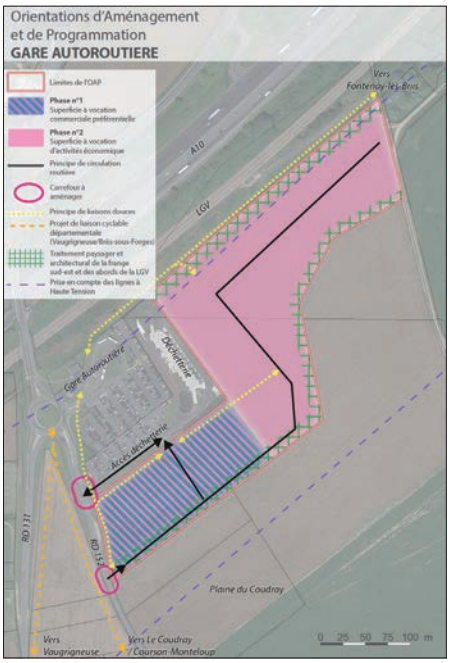

OAP DE LA JUSTICE

Il s'agit de permettre la reconversion du site de l'ancienne déchèterie intercommunale en un quartier d'habitation qui intégrera logement locatifs sociaux, logements adaptés et accession à la propriété en harmonie avec le tissu urbain existant du chemin de la Justice.

Ce sera l'occasion de retravailler en profondeur l'infrastructure de voirie existante notamment sur le volet du traitement des eaux pluviales ainsi que le raccordement des habitations au réseau collectif de l'assainissement

tout en préservant les espaces boisés qui font le charme de ce chemin.

Ce sont environ 70 logements, locatifs sociaux (dont une partie adaptée aux adultes handicapés), en accession sociale à la propriété et en terrain à bâtir, qui pourront s'inscrire au sein des 3,4 hectares dont une partie est déjà urbanisée.

OAP DES JARDINS REBUS

Issus de la Zone d'aménagement concertée multisites de l'ancien PLU, cette emprise foncière voit, à l'occasion de ce projet, sa superficie réduire de plus d'1 ha, notamment pour préserver une part importante des jardins en bande et pour tenir compte des plus hautes eaux connues sur le bas du secteur.

À terme se sont environ 70 logements qui pourront accueillir de nouveaux Briissois sur un secteur de 3,6 hectares tout en ayant une attention particulière pour le traitement des lisières avec les habitations existantes.

OAP DES NÉNUPHARS

Ce périmètre est situé à proximité du centre-bourg et prévoit de favoriser l'urbanisation de fonds de jardins rue des Nénuphars et rue de la Division Leclerc.

Cette OAP, permettrait, en accord avec les propriétaires de réaliser entre 6 et 8 logements au lieu de 3, ce qui permet de limiter le recours à l'extension urbaine.

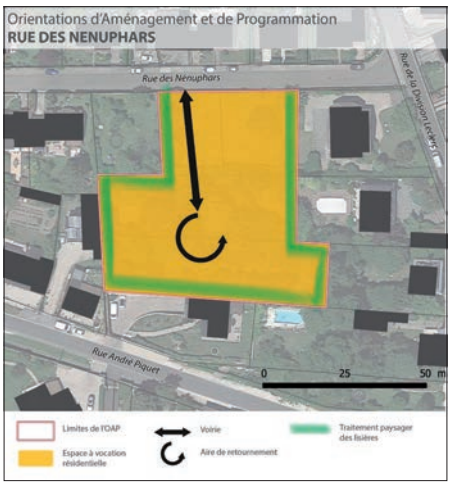

OAP DES SABLONS

Issu de la Zone d'aménagement concertée multisites de l'ancien PLU, le secteur des Sablons en bas de rue Sainte-Croix est préservé comme espace à urbaniser malgré la contrainte d'une zone humide car les possibilités d'extension et de densification de notre village sont limitées et que l'urbanisation modérée de cette emprise pourrait s'avérer nécessaire pour maintenir notre population au niveau optimum défini à l'occasion du diagnostic et du Padd.

Ce sont une petite vingtaine de logements qui pourraient y trouver place si nécessaire, en fonction de l'évolution démographique de notre village.

Le PLU cadrera de manière réglementaire l'urbanisme de notre village pour les 10 prochaines années, votre avis compte, donnez-le !

Les dernières étapes

Nous entrons maintenant dans la dernière étape de cette révision qui consiste à solliciter officiellement l'avis des différentes "personnalités publiques associées", les services de l'État, la Chambre de l'agriculture, la Chambre de commerce et des métiers… d'une part et des Briissoises et des Briissois d'autre part, par l'intermédiaire d'une enquête publique qui sera portée par un commissaire enquêteur.

Nous vous encourageons à vous exprimer en consignant vos réflexions soit dans le registre qui sera prochainement mis à votre disposition en mairie soit par l'intermédiaire du formulaire sur la page dédiée à la révision du PLU sur le site internet de la mairie : www.briis.fr/revision-plu/.

Le projet de PLU qui a été arrêté lors du dernier conseil municipal reprend donc les grandes orientations du précédent PLU, permet d'optimiser et de limiter l'artificialisation des sols ce qui permet de rendre plus de 3 hectares de terre à la nature par rapport à ce que laissait prévoir l'ancien PLU et ce, tout en permettant un développement urbain harmonieux et maîtrisé.

Le PLU est un document qui cadrera de manière réglementaire l'urbanisme de notre village pour les 10 prochaines années, votre avis compte, donnez-le !

***Emmanuel Dassa,** maire*
***et Christophe Pieprz,** maire-adjoint à l'urbanisme*

Des habitant·es concerné·es
par l'évolution de leur commune

Après des mois d'impossibilité d'échanges collectifs citoyens en raison des contraintes sanitaires, plus de 70 Briissois·es se sont retrouvés le 10 juin, à 20 h, à l'invitation de l'équipe municipale dans la salle communale pour une présentation du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU).

L'installation était inhabituelle pour une réunion publique mais adaptée aux consignes en vigueur pour le respect du couvre-feu et de la distanciation physique.

Bien que l'approche de l'été soit plutôt favorable à la détente et à la déconnexion des préoccupations d'avenir à moyen et long termes, une telle participation des habitants dans une salle pleine et attentive, prouve l'intérêt que peut susciter la chose publique dès lors que l'importance de l'enjeu est bien perçue.

C'est le cas pour le PLU qui fait l'objet d'études et de consultations régulières en vue d'une actualisation pour tenir compte de l'évolution des besoins de la population et d'éventuels nouveaux objectifs qui en découlent.

La périodicité de cette révision est variable mais revient dans le débat public à peu près tous les 10 ans. Ainsi dans les deux dernières décennies, à Briis, ce document officiel a été adopté en 2008, modifié à la marge en 2016, il est à nouveau mis en chantier depuis 2020. Certains d'entre nous se souviennent sans doute de sa première étape en réunion publique le 15 avril 2019 pour le lancement de la réflexion.

Depuis, les conseillers municipaux, assistés d'un cabinet d'experts chargé notamment de veiller à la cohérence juridique des propositions, ont travaillé à sa réactualisation en confrontant l'existant et les éléments antérieurs de développement avec les nouvelles données démographiques, socio-économiques, la connaissance du territoire et leurs engagements électoraux pour finaliser le projet exposé le 10 juin.

Nouveau PLU, l'affaire de tous

Parce que l'élaboration du nouveau PLU est bien sûr l'affaire des élus, mais aussi celle des citoyens, les étapes d'information et d'échange que sont les réunions publiques sont essentielles pour permettre aux habitants d'être acteurs de l'évolution de la commune.

Ainsi, l'échange qui a suivi la présentation du PLU 2021 par Emmanuel Dassa, maire de Briis, a permis d'éclairer certaines orientations proposées en faveur de la création de nouveaux quartiers – pour enrayer la baisse démographique enregistrée récemment – et du développement d'une petite zone d'activités afin de garantir le dynamisme et l'attractivité qui caractérisent notre ville *(voir le détail des propositions dans les pages précédentes)*.

Après l'adoption du document par le conseil municipal le 30 juin, l'enquête publique, dernier temps de concertation, qui va s'ouvrir en octobre peut encore permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'en prendre connaissance et de s'exprimer avant sa ratification définitive qui interviendra en fin d'année après avoir été visé par les services de l'État. Au terme de ce processus, il deviendra la règle commune d'aménagement de notre village.

Claudine Chappe

Une année pleine de défis
pour les associations briissoises

La fin de l'année scolaire et la rentrée sont de bons moments pour questionner les associations sportives sur les résultats de leur fin de saison respective et les mettre à l'honneur.

Aïkido : Mushinkan

Comme toutes les autres activités, la section aïkido Mushinkan de la MJC a été fortement impactée par la crise sanitaire. Comment pratiquer un art martial sans contact, voire isolé ?

L'aïkido, voie de l'harmonie des énergies, est riche par ses origines japonaises et ses techniques, principalement à mains nues, aux armes (sabre, bâton et couteau), mais aussi de concentration et respiration : l'aïki-taïso est une préparation physique spécifique. Au-delà, c'est un art de vivre, une philosophie à la recherche du bien-être.

Au premier confinement, le contact a été maintenu par mail avec des défis origami, ikebana, haïku et manga (pliage, bouquet, poème et BD).

Privés de dojo, les jeunes se sont ensuite retrouvés pour pratiquer aïki-taïso et armes traditionnelles en extérieur, près du gymnase. Les nouvelles inscriptions en septembre ont à peu près compensé les départs, mais la reprise a été bien trop courte.

Mieux préparée aux confinements suivants, l'équipe a prêté les armes du club et mis en place un cours en visio hebdomadaire. Suivi par la moitié des adhérents, ce moyen ne convenait malheureusement pas à tous.

Permettant de se voir, se parler et pratiquer ensemble à distance pour au moins maintenir les bases, l'un des objectifs a été d'apprendre le nom des techniques en japonais, demandé pour les passages de grade et souvent redouté. Pour varier, un jeu de plateau en équipes, créé à l'occasion et retraçant les étapes d'un cours, a été testé. Au niveau régional, la Fédération a mis en place un journal en ligne hebdomadaire, un concours de dessin et des stages en visio. Malgré cela, un cinquième des adhérents a décroché et n'est plus revenu, souvent faute de motivation.

Quel plaisir de se retrouver, d'abord pour les jeunes mi-avril, puis les adultes ; en extérieur, puis au dojo (vivent les roulades sur le tatami !) ; sans contact, puis **enfin** avec, pour vraiment faire de l'aïkido !

Les techniques plus complexes ont pu être abordées en fin de saison et 20 aïkidokas ont passé leur grade, longuement attendu. Pour les autres, patience, une vraie reprise en septembre devrait leur permettre de rattraper le retard lié à cette année en pointillés… terminée de manière festive avec la démonstration / initiation de la Saint-Jean.

Judo : le professeur vice-champion du monde

Un vice-champion du monde Master de judo à Briis-sous-Forges.

Après avoir obtenu un titre de champion de France, Grégory Bouklouche, professeur de judo à Briis, a décroché une 2e place au Championnat du Monde Master à Marrakech en novembre 2019 (catégorie -73 kg / 40-44 ans).

Après avoir gagné ses quatre premiers combats par ippon, il échoue en finale contre un Brésilien en prenant une pénalité de plus que son adversaire.

Nous sommes très fiers et très heureux de l'avoir comme prof au Judo Club de Briis-sous-Forges.

The Briis show must go on !

Une année compliquée mais pleine de rebondissements auxquels la *Briissoise GR* a su faire face.

Nous regroupons 210 adhérents répartis sur plusieurs activités : hiit fitness, zumba, marche nordique et pilate pour les adultes, puis zumba, gymnastique rythmique et baby-gym pour les enfants.

Le début de saison a commencé dès septembre avec le Forum des associations. Encore le covid dans les têtes, nous avons innové avec les inscriptions en ligne. Une organisation complexe avec les nouvelles annonces mais nous avons su rebondir : organisation d'une pré-compétition en direct, cours en visio, en extérieur, en intérieur, respect des consignes sanitaires.

Et malgré tout, il nous tenait à cœur de finir en beauté par un spectacle. Ce fut différent, avec moins de public mais une transmission en live sur Facebook. Spectacle fort apprécié par nos adhérents et leurs parents : *"Merci beaucoup pour le spectacle, aujourd'hui je travaille et grâce au live j'ai pu en profiter alors merci. Très beau travail pour cette année compliquée !"*

Nous félicitons aussi Alix pour sa réussite à l'examen de Juge niveau 1 GR et remercions également toutes les personnes, adultes, parents, enfants, entraîneurs, membres du bureau… qui se sont investis dans l'activité sportive et la vie du club cette année.

L'année fut difficile, les prises de décisions souvent du jour au lendemain, mais plus motivés que jamais, nous n'avons rien lâché et réussi grâce à vous !

Place au repos maintenant, nous vous donnons rendez-vous dès le 4 septembre lors du Forum des associations pour vous inscrire. Bonnes vacances !

HBC : « Souvenirs d'une saison particulière… »

Le HBC Limours, comme de nombreux autres clubs et associations, a dû faire face aux conditions imposées par cette crise sanitaire.

Malgré celle-ci le Bureau garde le sourire et continue de travailler pour assurer la meilleure reprise pour chacun de nous et préparer la saison prochaine.

Notre recherche permanente de dispositifs, dès que cela a été possible a permis d'organiser des entrainements en extérieur notamment dans la cour de l'école élémentaire les Bosquets de Briis. Nous tenons ici à remercier la Municipalité de Briis pour son engagement fort à nos côtés.

Certes, Il a fallu faire avec le temps froid et pluvieux, les restrictions et décisions imposées et parfois contradictoires mais quel bonheur de vous revoir et toucher de nouveau un ballon et de voir les mines réjouies des enfants. Et aussi… course d'orientation au grand air pour les seniors…

Nous avons hâte de vous revoir !

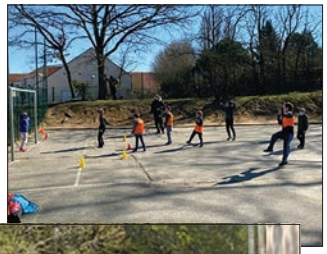

Une association sportive pour les seniors

La Retraite Sportive de la Région de Limours (RSRL), association affiliée à la Fédération française de la Retraite Sportive, a comme but la pratique de sports adaptés aux seniors de plus de 50 ans, pré-retraités ou retraités n'exerçant plus d'activité professionnelle.

L'association RSRL rassemble 360 personnes de la Communauté de communes du Pays de Limours (Ccpl). À Briis-sous-Forges, la RSRL compte 46 inscrits soit 13 % de ses adhérents, représentant par ailleurs 1,33 % de la population de la commune.

De nombreuses activités sportives, sans esprit de compétition, peuvent y être pratiquées : balade, randonnée pédestre, marche nordique, cyclotourisme, aquagym, tir à l'arc, danse en ligne, danse de salon et de loisir, gymnastique, gymnastique douce, self défense, taï chi chuan, badminton, swin golf ainsi que les SMS (séances multi activités seniors).

D'autres activités plus ludiques sont aussi mises en place : dessin, jeux de société et chorale. Possibilité de participer à des séjours à caractère sportif, selon des critères de répartition définis par un règlement interne.

Nous serons présents au

Forum associatif de Briis-sous-Forges, le samedi 4 septembre 2021 ; n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Si vous n'êtes pas disponible le jour du forum, vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion et les documents s'y afférents sur notre site Internet du club www.rsrlimours.fr, les renseigner et les envoyer avec les pièces annexes nécessaires, au siège de l'association RSRLimours - Mairie de Forges-les-Bains.

"Par une pratique régulière et volontariste, maintenons et renforçons notre potentiel physique."

Peut-être à bientôt ?

Hockey Club du Trèfle

Malgré les restrictions sanitaires, nos jeunes ont eu la chance de s'entraîner en extérieur presque toute l'année, mais sans compétitions officielles.

Au mois de juin ils ont participé à un tournoi festif à Versailles réunissant tous les clubs d'Île-de-France. Une journée pleine d'émotions et une forme de récompense pour bien terminer l'année.

En gymnase, les adultes ont pu reprendre les entraînements au mois de juin, et en ont bien profité avec des séances familiales pleines de bonne humeur.

N'hésitez pas à nous rejoindre en septembre.

UTL : L'Université du Temps Libre

Ouverte à tous les âges et sans condition de diplôme.

À la rentrée 2020, nous n'avons pu présenter que deux conférences en présentiel. L'épidémie de covid-19 nous a contraints à annuler en présentiel toutes les autres conférences. L'UTL s'est réorganisée et a proposé deux visioconférences par semaine, communes à l'ensemble des adhérents.

Les équipes de bénévoles des onze antennes que compte l'UTL-Essonne n'ont pas ménagé leur peine pour offrir à leurs adhérents un programme de qualité, le plus attractif et varié possible. Et, bien entendu, nous restons dans l'espoir de nous retrouver tous à la rentrée prochaine en présentiel .

À noter que la carte "étudiant UTL" permet d'assister aux autres conférences UTL (près de chez nous : Gometz-le-Châtel, Les Ulis, Arpajon, Étampes, etc.) et de bénéficier de réductions à l'entrée des musées nationaux, d'expositions, des théâtres de Longjumeau et d'Evry, de cinémas, de piscines (ex : Les Ulis).

Rendez-vous au forum du 4 septembre et à la séance inaugurale du 7 octobre à La Scène (Limours) *"Le Compagnonnage, hier et aujourd'hui"* (entrée libre).

Nous comptons sur vous ! De vos adhésions et ré-adhésions dépendra la survie de notre antenne.

L'Île aux enfants : la crèche parentale

En dépit des contraintes imposées par la situation sanitaire, notre crèche a su accueillir cette année encore une vingtaine d'enfants de Briis-sous-Forges et de Forges-les-Bains dans les meilleures conditions.

Il a certes fallu adapter notre fonctionnement (pas de visites à la médiathèque, pas de lectrices de la marmothèque pour raconter les histoires, pas de sorties susceptibles de multiplier les contacts) mais les enfants ont pu encore profiter d'un environnement des plus stimulants : sorties et jeux en extérieur aussi souvent que possible, balades en forêt, suivis des professionnelles de la crèche et, bien sûr, une multitude d'activités (toujours proposées et jamais imposées).

Cette année encore, l'implication des parents a transformé leurs permanences en une multitude d'expériences pour les enfants, expériences aussi variées que les parents eux-mêmes : Juliette avec sa guitare et ses chansons, Christophe qui aime raconter des histoires ou Selma devenant un modèle pour permettre aux enfants d'exercer leur talent de coiffeur…

L'année qui vient devrait nous permettre de retrouver certaines activités qui, covid oblige, ont été mises de côté. Ce sera aussi peut-être l'occasion pour les enfants de voir les adultes enfin sans masque, même si leurs yeux et leurs rires montrent clairement que, masque ou pas, ils savent percevoir le sourire et la bienveillance des professionnelles de la crèche et des parents.

La renouée du Japon : belle mais invasive !

Originaire d'Asie, elle a été introduite en France au XIXe siècle pour ses qualités ornementales.

Très belle par son feuillage et son port, cette plante paraît inoffensive mais s'avère un véritable fléau dans les jardins et les espaces naturels.

La rapidité avec laquelle elle se propage sur des surfaces importantes fait diminuer la biodiversité aux endroits qu'elle colonise, tant au niveau de la flore que de la faune (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères) qui ne retrouvent plus l'environnement qui leur permet de vivre.

N'étant pas une espèce locale, elle n'a pas de prédateurs et se développe à la place de la végétation autochtone.

C'est une vivace à croissance rapide qui atteint 2 à 4 m de hauteur pendant l'été. Cette grande plante vigoureuse a des tiges creuses érigées, tachetées de rouge, semblables à des cannes de bambou.

Au printemps (mars-avril), les bourgeons proches de la surface du sol apparaissent ; de jeunes tiges croissent très rapidement en hauteur (4 à 5 cm par jour). La formation des feuilles en forme de cœur continue jusqu'à la fin de l'été où fleurissent d'abondantes grappes de fleurs blanches. Quelques semaines plus tard les feuilles tombent massivement.

Les tiges aériennes meurent en hiver, mais le rhizome souterrain leur survit. Les rhizomes peuvent s'enfoncer à plus de 2 m de profondeur et s'étendre latéralement sur 7 m. Un minuscule fragment de tige ou de rhizome peut donner naissance à un nouveau plant, ce qui

permet à la renouée de proliférer jusqu'à former de vastes fourrés de plusieurs mètres de large.

L'éradication de la renouée du Japon est extrêmement difficile. À l'heure actuelle, il n'existe aucune technique définitive pour venir à bout de cette plante. Les mesures sont donc essentiellement préventives, elles consistent avant tout à ne pas la disséminer.

Astuce de jardinier·e

Les infos de cette page ont été collectées par Inès Vera

Comment s'en débarrasser ?

Si la renouée du Japon est présente dans votre jardin, coupez ses tiges au ras du sol, et ce, à plusieurs reprises pendant la saison, de façon à épuiser les rhizomes. Vous devrez procéder ainsi à chaque repousse.

La destruction des tous premiers foyers doit être la plus précoce possible. On pourra déterrer et arracher complètement le rhizome en prenant garde de ne pas le fragmenter. La renouée est capable de réparer ses tissus en quelques jours, elle se bouture très facilement et la destruction de ses parties aériennes n'a aucune influence sur la vivacité du rhizome.

Pas facile de se débarrasser de cette plante, résistante et tenace. Il ne suffit pas de l'arracher, il faut aussi retirer toutes ses racines, car la moindre partie restée sur place lui permettra de reprendre vie. Il faut pratiquement retirer 1,3 m^3 de terre autour d'elle.

Veillez à bien nettoyer après chaque utilisation les outils de jardinage (ciseaux, sécateurs…) pour éviter toute dissémination.

Et surtout, ne commettez pas l'erreur de composter les résidus de taille, ne les jetez pas non plus dans la nature et ne les déposez pas à la collecte des déchets verts. Prenez soin de ramasser tous les débris de coupe. Mettez-les dans des sacs à ordures. Tout doit partir avec les ordures ménagères à l'incinérateur.

Briis est une commune de moins de 3 500 habitants (lors des dernières élections municipales). Elle n'est donc pas dans l'obligation d'ouvrir les colonnes du bulletin municipal à l'opposition. Toutefois, le Maire a proposé au Conseil municipal d'offrir cette possibilité afin de favoriser l'expression démocratique de chaque groupe en fonction de sa représentativité. Nous rappelons que cette tribune est libre et que les propos n'engagent que leurs auteurs (textes originaux, sans modification, ni correction).

Groupe "Agissons à Briis-sous-Forges"
Opposition municipale

Bonnes vacances / Bonne rentrée

Ne sachant pas si ce message vous trouvera en vacances ou au moment de la rentrée, nous vous les souhaitons agréables.

Nous voulions revenir sur un temps fort de cette année 2021 à Briis : le vote du Plan Local d'Urbanisme qui sera validé en fin d'année. Vous le savez, nous n'y sommes pas favorables. Non parce qu'il est le fruit d'une équipe qui n'est pas la nôtre, mais parce qu'il ne protège pas suffisamment.

Si pour une majorité de projets d'aménagement de notre territoire, nous sommes en accord avec les propositions faites, nous continuons, en cohérence avec le programme que nous défendions lors des municipales, de désapprouver l'installation d'un supermarché près de la gare autoroutière.

Nous craignons que les joies éphémères d'une telle implantation ne laisse place à une difficulté pérenne pour nos commerçants qui ont pourtant déjà subi les fermetures administratives. Nous sommes encore plus tristes de voir que nos agriculteurs n'ont pas été écoutés malgré leurs demandes.

Vous avez voté pour la majorité actuelle, et bien qu'elle (ne célèbre pas le 14 juillet) nous fustige d'être antirépublicains, nous respectons vos votes. Nous regrettons toutefois de n'avoir pas su vous montrer à quel point nous désirions une cohésion au sein de Briis pour préserver ce qui en fait le village que nous aimons.

Par ce message, nous tenons à soutenir ceux qui œuvrent au quotidien pour maintenir le caractère semi-rural de Briis-Sous-Forges.

Vos élus

Groupe "Ensemble pour Briis"
Majorité municipale

Un an déjà !

Notre équipe largement renouvelée prenait ses marques en responsabilité pour un nouveau mandat sur les traces de nos prédécesseurs avec une seule ambition partagée : faire encore progresser notre village en terme de qualité de vivre ensemble.

Dans le bain dès le 17 mars aux côtés de l'équipe sortante pour faire face à la situation inédite de pandémie, l'engagement, la disponibilité et la générosité de notre nouvelle équipe n'ont échappé à personne. En effet, les nouveaux élus ont largement participé non seulement au suivi et au soutien des Briissois·es les plus fragiles ou encore à la distribution des masques, mais aussi au redémarrage progressif de la vie à l'occasion du déconfinement et ce, alors même qu'ils n'étaient pas encore officiellement installés dans leurs fonctions.

C'est après le conseil municipal d'installation que tout s'accélère. Les nouveaux élus font enfin connaissance avec les agents communaux et les commissions municipales s'installent rapidement avec comme premiers objectifs de doter la commune d'un budget primitif, de s'assurer que tous les Briissois ont traversé cette épreuve de confinement dans les conditions les moins défavorables, de préparer des vacances (colonies et centre de loisirs seront au rendez-vous) et enfin de prévoir une rentrée scolaire qui sera forcément très particulière.

Le Forum des associations, la brocante de la Caisse des Écoles, le marché gourmand en substitution du marché de Noël ont été autant de succès qui étaient attendus et ont été autant d'occasion de faire connaissance avec les élu·es.

Cependant, malgré l'engagement et l'énergie de cette nouvelle équipe, la crise sanitaire a eu raison cette année de *Briis en Liberté* ou encore du Festival *Jeux thèmes.* C'est avec tristesse mais sérieux que nous avons décidé, au regard de la situation, de ne pas organiser ces évènements qui pourtant ponctuent la vie culturelle de notre village, chaque année. Fort heureusement, l'éclaircie sanitaire du printemps a permis de joyeuses retrouvailles lors de la Fête de la Saint-Jean à laquelle il n'a finalement manqué que quelques minutes de danse, toujours prohibée le 3 juillet.

Dans le même temps, de grands dossiers de fond ont malgré tout pu être enclenchés et ont fait l'objet d'importants travaux et de concertation avec les habitant·es dès que cela était possible :

- La révision du Plan local d'urbanisme – nécessaire à la réalisation de la plupart de nos projets – sera adopté avant la fin de l'année.
- Le projet d'enfouissement des réseaux rue Boissière et chemin des Sablons va débuter en octobre.
- Vous pourrez à nouveau faire faire ou refaire vos cartes nationales d'identité et passeports biométriques à Briis.
- Un service d'écrivain public viendra s'ajouter dès la rentrée aux différents services déjà proposés en mairie.

Un an après ce début de mandat si atypique, je tenais à saluer l'énergie des 19 collègues élus à mes côtés et redire combien je suis fier de partager avec eux la responsabilité du mandat que les Briissois·es nous ont confié.

Un an après, je souhaite ardemment que le niveau important de vaccination permette un recul massif de la pandémie ce qui nous permettra de partager, de concerter, de débattre avec vous comme nous en avons pris l'habitude et comme nous souhaitons continuer à le faire pour que Briis soit encore et toujours le village à vivre ensemble que nous aimons.

Emmanuel Dassa, *maire de Briis*

Conseil municipal
Séance du 14 décembre 2020

1. Décision modificative budgétaire n°1 : Budget principal

Il convient de procéder au réajustement du budget avec l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2020.

À la majorité (pour : 20 - 2 abstentions : M. Casolari, Mme Labruyère - 1 contre : M. Lebrun)

2. Décision modificative budgétaire n°1 : Budget assainissement

Il convient de procéder au réajustement du budget assainissement avec l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2020.

À la majorité (pour : 20 - 2 abstentions : M. Casolari, Mme Labruyère - 1 contre : M. Lebrun)

3. Décision modificative budgétaire n°1 : Budget de la régie publique *Eaux de Briis*

Il convient de procéder au réajustement du budget de la régie publique *Eaux de Briis* avec l'avis du Conseil d'exploitation en date du 8 décembre 2020.

À l'unanimité (pour 23).

4. Rapport de la régie publique *Eaux de Briis* sur le prix et la qualité du service 2019 (RPQS)

Le Code général des Collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Vu l'avis du Conseil d'exploitation en date du 8 décembre 2020, le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est adopté et il est décidé de le mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

À l'unanimité (pour 23).

5. Acceptation du fonds de concours DSC 2020 de la Ccpl

La Communauté de communes du Pays de Limours propose de verser un fonds de concours aux communes en paiement de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Le montant attribué à la commune de Briis-sous-Forges est de 51 691,63 € pour l'année 2020.

À l'unanimité (pour 23).

6. Acceptation du fonds de concours CLSH 2020 de la Ccpl

La Communauté de communes du Pays de Limours verse un fonds de concours aux communes organisant des accueils de loisirs pour les enfants. Le montant attribué à la commune de Briis-sous-Forges est de 10 836 € pour l'année 2020.

À l'unanimité (pour 23).

7. Modification de la subvention à *L'Île aux enfants*

Vu la délibération n° 16/07/2020 approuvée lors de la séance du Conseil municipal en date du 06/07/2020 relative à l'attribution de subventions aux associations et compte tenu que la crèche parentale compte 13 berceaux briissois en 2020, et que la Commune participe à hauteur de 1 600 € par berceau. Il est décidé de modifier la subvention pour l'association *L'Île aux enfants* qui gère la crèche parentale à 20 800 € pour l'année 2020.

À l'unanimité (pour 23).

8. Modification du droit de place sur le territoire communal pour le marché gourmand et artisanal 2020

Toute occupation ou utilisation du domaine public à des fins privatives et commerciales donne lieu au paiement d'une redevance. Il est nécessaire de créer un droit de place dans le cadre de l'organisation d'un marché gourmand et artisanal le 19 décembre 2020 :

- pour les exposants particuliers et les associations : 10 € l'emplacement pour la journée ;
- pour les exposants tous commerces : 20 € l'emplacement pour la journée.

À l'unanimité (pour 23).

9. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021 : Budget général de la commune

Les actions engagées en fin d'exercice 2020 doivent être complétées en début d'année suivante et en particulier des engagements en investissement doivent être pris. Il est proposé d'autoriser des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif 2021.

À la majorité (pour : 20 - 3 abstentions : Mme Labruyère, MM. Casolari et Lebrun)

10. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021 : Budget assainissement

Les actions engagées en fin d'exercice 2020 doivent être complétées en début d'année suivante et qu'en particulier des engagements en investissement doivent être pris. Il est proposé d'autoriser des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif 2021 du budget service public assainissement.

À la majorité (pour : 20 - 3 abstentions : Mme Labruyère, MM. Casolari et Lebrun)

11. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021 : Budget régie publique *Eaux de Briis*

Les actions engagées en fin d'exercice 2020 doivent être complétées en début d'année suivante et qu'en particulier des engagements en investissement doivent être pris. Il est proposé d'autoriser des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif 2021 du budget annexe de la régie publique *Eaux de Briis*.

À la majorité (pour : 20 - 3 abstentions : Mme Labruyère, MM. Casolari et Lebrun)

12. Subvention à la Caisse des Écoles

Il est proposé la versement d'une subvention à la Caisse des Écoles d'un montant de 3 000 € pour l'année 2020.

À la majorité (pour : 22 - 1 abstention : M. Casolari)

13. Subvention au CCAS

Il est proposé la versement d'une subvention au Centre communal d'Actions sociales d'un montant de 27 000 € pour l'année 2020.

À l'unanimité (pour 23).

Il reste des places à la crèche pour la rentrée de septembre

Vous cherchez un mode de garde pour votre bébé ?

Il existe à Briis une crèche multi-accueils où les parents peuvent s'investir et qui prépare votre enfant à l'école.

L'île aux enfants accueille 20 enfants dès l'âge de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée en maternelle, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30, à Briis. Sa pédagogie est centrée sur le respect du rythme de l'enfant et de son autonomie ainsi que sur la découverte du monde.

Contactez la crèche parentale au 01 64 90 15 10
ou sur le site www.ileauxenfants91.com

Les chèques Coup de pouce

Depuis la mise en place des chèques "Coup de pouce" par la Mairie de Briis, cette aide directe ne cesse de faire la preuve de son utilité. Ce dispositif concerne tous les enfants et les jeunes briissois·es scolarisé·es pour la pratique d'une activité de loisirs.

Pratiquer une activité sportive ou culturelle contribue au développement de toute personne, en particulier des enfants et des jeunes. Pour toutes ces raisons, la Municipalité souhaite favoriser la pratique de ces activités par les enfants et les jeunes briissois·es.

Son fonctionnement est simple

Il sera remis à chaque enfant et jeune (scolarisé·e) un chèque d'une valeur allant de 16 à 31 € suivant le calcul du quotient familial. Tous les enfants et les jeunes scolarisé·es sont donc concerné·es sans exception. Ce chèque permettra à chacun·e d'acquitter une partie de sa cotisation auprès de l'association ou du club de son choix.

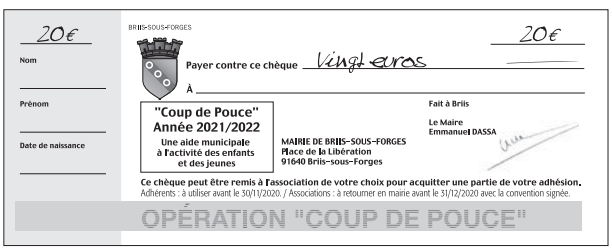
20€
Nom
Prénom
Date de naissance
BRIIS-SOUS-FORGES
20€
Payer contre ce chèque Vingt euros
À
"Coup de Pouce" Année 2021/2022
Une aide municipale à l'activité des enfants et des jeunes
MAIRIE DE BRIIS-SOUS-FORGES
Place de la Libération
91640 Briis-sous-Forges
Fait à Briis
Le Maire
Emmanuel DASSA
Ce chèque peut être remis à l'association de votre choix pour acquitter une partie de votre adhésion.
Adhérents : à utiliser avant le 30/11/2020. / Associations : à retourner en mairie avant le 31/12/2020 avec la convention signée.
OPÉRATION "COUP DE POUCE"

Pour bénéficier de ce Coup de pouce, il suffit de faire calculer son quotient familial en mairie ou pendant le Forum des associations.

Quotient familial 2021/2022

Un quotient familial est appliqué aux Briissois·es pour certains services municipaux. Il sera calculé sur la base de l'imposition 2020.

Faites calculer votre quotient : en mairie à partir du 23 août 2021 ou au Forum des associations le 4 septembre 2021, de 10 h à 14 h, au gymnase intercommunal de Briis-sous-Forges, 615 rue Fontaine de Ville.

Pièces à fournir : les avis d'imposition 2020 du foyer reçus durant l'été 2021 + livret(s) de famille + jugement en cas de séparation ou de divorce.

Le quotient 2021/2022 devra être établi au plus tard le 30 septembre 2021, faute de quoi le tarif maximum sera appliqué.

Mairie de Briis-sous-Forges
Place de la Libération • 91 640 Briis-sous-Forges
Tél. 01 64 90 70 26 • Fax 01 64 90 79 65
accueil@briis.fr • www.briis.fr

Horaires de la mairie
Les lundi, mercredi et vendredi :
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Les mardi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h

Permanence des élus (pour les urgences)
Le week-end : 06 08 58 80 94.

Horaires de la Médiathèque municipale
Mardi : de 16 h 30 à 19 h
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h
Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Horaires de la Ludothèque municipale
Mardi : de 16 h à 18 h
Mercredi et samedi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
(en cas de soirée jeux, la ludothèque est fermée le samedi matin)
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h

Horaires du Service municipal Jeunesse
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h.
Mercredi, samedi, et toute la semaine en période de vacances scolaires 13 h 30 à 19 h

Permanence de l'assistante sociale
Prise de rendez-vous obligatoire à la Maison des solidarités des Ulis au 01 64 86 11 10.

CCAS
Prise de rendez-vous au 01 64 90 70 26 ou à ccas@briis.fr.

Permanence juridique *(réservée aux Briissois)*
Le premier samedi matin de chaque mois de 9 h à 12 h.
Inscription préalable obligatoire en mairie.

Permanence écrivain public *(réservée aux Briissois)*
Mercredi 8 sept., de 15 h à 18 h et samedi 25 sept., de 9 h à 12 h. Prise de rendez-vous obligatoire en mairie.

Photo de couverture : Feu de joie de la Fête de la Saint-Jean 2021

Le Répertoire des associations 2021/2022

L'annuaire de toutes les associations et clubs briissois bientôt disponible.

Retrouvez le répertoire 2021/2022 dans vos boîtes aux lettres et en téléchargement sur le site www.briis.fr fin août 2021

BRIIS-SOUS-FORGES

Bulletin municipal n°108

Directeur de la publication :
Emmanuel Dassa.

Coordinatrice de rédaction :
Mélina Vera.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Lydie Bataille, Claudine Chappe, Laure Clément, Hélène Duval, Nicolas Hocquenghem, Virginie Janssen, Guillaume Kasperski, Fabienne Lambert, Corinne Lefeuvre, Christophe Pieprz, Daphné Pigeard, Inès Vera.

Maquette :
Service communication de la Mairie de Briis-sous-Forges.

Impression et brochage :
Print Price • Impression sur papier labellisé PEFC issu de forêts gérées durablement.

Forum des associations

4 septembre

de **10 h** à **18 h**

au gymnase intercommunal

615 rue Fontaine de Ville
91640 Briis-sous-Forges